

## LA VISNA MAËDI

 Le virus du Visna-Maëdi est un lentivirus, proche du virus du CAEV chez les caprins et du VIH chez l'Homme. Les animaux infectés restent porteurs à vie du virus, malgré la présence d'anticorps. Ils représentent une menace permanente pour les animaux sains. L'incubation de la maladie est très longue et les animaux ne présentent généralement pas de signes avant 3 ans.

 Le premier signe est un amaigrissement progressif observé chez des adultes dont l'appétit est conservé. Par la suite, on peut noter l'apparition de difficultés respiratoires évoluant sur 6 à 9 mois jusqu'à une dyspnée intense (« brebis souffleuse ») sans toux ni jetage. Une atteinte articulaire (extrémités) associée à des boiteries est fréquemment observée. Enfin des symptômes nerveux peuvent apparaître et se manifestent par une démarche chancelante, un port anormal de la tête, un léger tremblement des lèvres puis une paralysie progressive de certains muscles, en particulier des membres, des spasmes, des mouvements incoordonnés. Le pourcentage d'animaux malades dépasse rarement 10 à 20%, mais la mortalité est très importante chez les animaux déclarant des symptômes (près de 100 %).



 Les matières virulentes sont le colostrum, le lait et le sang. Les jeunes se contaminent donc lors de la tétée. La transmission du virus peut également s'effectuer lors de la traite ou par l'intermédiaire de plaies sanglantes ou de prophylaxie collective sans changement d'aiguille. Par ailleurs, il existe une voie de contamination aérienne qui explique la prédominance de la forme respiratoire dans certaines bergeries. Enfin, les transmissions in utero ou par le biais du sperme ne sont pas exclues.

Le virus se transmet à un troupeau sain par le biais d'un contact étroit, le plus souvent lors de l'introduction d'un animal contaminé. Le virus est assez fragile dans le milieu extérieur, mais se conserve plusieurs mois à -50°C. En l'absence de vaccination et de traitement, une fois que le mouton présente des symptômes, seule une prophylaxie sanitaire peut être envisagée.



### LIMITER L'EXPRESSION DE LA MALADIE

Il convient de veiller tout particulièrement à la qualité de l'alimentation, de l'abreuvement, et à la gestion du parasitisme. L'expression clinique sera d'autant plus limitée que les conditions d'élevage sont bonnes :

- **Eviter les stress** : le respect des normes d'élevage des moutons en bâtiment (densité, ambiance) est la base de la santé du troupeau. En cas d'écart, l'inconfort génère un stress qui favorise l'expression des symptômes de visna-maëdi,
- **Une alimentation équilibrée et adaptée au stade de production** permet d'éviter les troubles métaboliques pouvant favoriser la réactivation du virus,
- **Les traumatismes et les fatigues excessives favorisent l'expression des symptômes.** Il convient donc d'éviter toute manipulation traumatisante sur les ovins (comme les suspendre par les pattes arrières à la naissance), de limiter les temps de parcours sur des sols très durs et irréguliers, d'effectuer un parage régulier des onglons.

## PREVENIR LA CONTAMINATION DES AGNELLES DE RENOUVELLEMENT

Comme la plupart des maladies à évolution lente, le Visna-Maëdi aura des conséquences d'autant plus graves sur la santé d'un animal qu'il se contaminera tôt dans sa vie. **Le principe de base de la maîtrise du Visna-Maëdi est de retarder le plus possible la contamination des agnelles de renouvellement :**

- Retrait des jeunes dès la naissance (sevrage immédiat) avant la prise de colostrum et de lait.
- Administration de colostrum et de lait indemne de Visna-Maëdi provenant soit de brebis indemnes, soit de lait ayant reçu une thermisation afin de le décontaminer. Une distribution de colostrum artificiel est possible aussi.
- Elevage des agnelles en lot sans contact avec le troupeau potentiellement contaminé et utilisation du matériel qui leur sera réservé ou correctement désinfecté.
- En élevage laitier, si possible, traite des animaux sains en premier.

## UTILISER DU MATERIEL DE SOIN A USAGE UNIQUE

Le sang est une des matières virulentes principales. Les injections devront se faire avec du matériel à usage unique même lors d'injections intramusculaires. En effet, il n'est pas exclu de toucher un vaisseau et ainsi contaminer l'aiguille par cette voie.



Depuis février 2005, la certification des cheptels ovins en matière de Visna-Maëdi a été officiellement confiée à l'Association pour la CERTification de la Santé Animale en élevage (ACERSA). Cette association est également chargée de la certification des troupeaux bovins en matière de rhinotrachéite infectieuse (IBR) et d'hypodermose (varron).

Le programme actuel de certification est donc :

- Volontaire (environ 700 éleveurs sélectionneurs engagés),
- A la charge des éleveurs,
- Souvent lié à une décision de «race» (exemples de races concernées : Lacaune, Texel, Ile-de-France, Rouge de l'Ouest, Suffolk).

Un éleveur dont le cheptel ovin est infecté n'est donc pas tenu d'assainir son troupeau par abattage. Il ne pourra toutefois pas prétendre à la certification ACERSA.